

## Parrainage – 2023

### CONDITIONS GENERALES

#### Article 1 : mise en place

Loca-Investissement dénommé l'agence Oasis propose une opération de parrainage à compter du 01/04/2023, sans limitation de durée, et se réserve le droit de cesser sa participation à ladite opération à tout moment sans pour autant porter préjudice aux droits des parrains et marraines pour les parrainages en cours préalablement à la cessation de l'offre.

#### Article 2 : objet de l'opération

Le présent dispositif permet à une personne appelée "parrain" de présenter une autre personne, propriétaire d'un bien immobilier appelée "filleul" en transmettant ses coordonnées à l'agence Oasis, et de percevoir en cas de conclusion d'un mandat de vente ou d'un mandat de gestion accompli par le mandataire l'agence Oasis, une rétribution dans les conditions définies ci-après.

#### Article 3 : conditions de participation du parrain

Le dispositif est ouvert à tout parrain personne physique juridiquement capable et majeure n'agissant pas dans le cadre d'une activité professionnelle.

Un bien immobilier ne peut faire l'objet que d'un parrainage.

L'auto-parrainage n'est pas autorisé et le parrainage n'est pas rétroactif.

Le parrain ne peut parrainer son conjoint, son concubin, son partenaire de PACS si ces derniers ont la qualité de coveendeur ou un membre de l'indivision à laquelle il appartient.

Dans le cas où le filleul est une personne morale, le parrain ne peut être le représentant légal de la société.

#### Article 4 : conditions de participation du filleul

Le dispositif est ouvert à tout filleul personne morale de droit privé ou personne physique majeure capable n'ayant pas été en relation commerciale ou contractuelle avec l'agence Oasis pour un projet de vente ou de location, au titre du bien objet du parrainage ou d'un autre bien de son patrimoine, durant les 12 mois précédant la demande du bénéfice de l'offre.

#### Article 5 : validité du parrainage

Pour devenir parrain, il faudra au préalable avoir complété un formulaire de parrainage téléchargeable depuis la page « parrainage » du site internet de l'agence.

Ce formulaire devra comporter les éléments suivants :

- Nom du parrain, n° de téléphone, adresse postale, adresse e-mail, pièce d'identité, RIB
- Nom du filleul, n° de téléphone, adresse postale, adresse e-mail
- Adresse, typologie et description du bien proposé
- Le type de mandat envisagé

Si un interlocuteur précis est souhaité, renseigner le nom de l'agent en question

Le formulaire complété et signé par le parrain devra être transmis par e-mail à l'adresse suivante : [contact@oasisagence.com](mailto:contact@oasisagence.com).

Une fois la candidature validée par l'agence Oasis, le parrain recevra ce formulaire, complété et signé par l'agence, attestant de l'acceptation de la demande de parrainage.

L'agence Oasis se réserve le droit de valider ou non le parrainage et de contracter ou non avec le filleul.

De même, le filleul est libre de contracter ou non avec l'agence Oasis. Dans le cas où plusieurs personnes souhaiteraient devenir parrain du même filleul, le choix de l'agence se portera sur la première demande de parrainage reçue par e-mail, sous réserves que les conditions définies au présent règlement soient respectées.

## Article 6 : rétribution du parrain

La rétribution du parrain d'un montant maximum de 3000 Euros par an dans la limite maximale de 1 000 euros par opération sera versée sous réserve de la réalisation des conditions suivantes :

- Dans le cas d'un mandat de vente, lors de la signature de l'acte authentique de vente du bien objet du parrainage ;
- Dans le cas d'un mandat de gestion, lors de la signature d'un premier bail conclu par l'agence Oasis et sous réserve que les honoraires d'agence aient bien été encaissés.

Le paiement s'effectuera par virement bancaire dans un délai de 60 jours à compter des éléments déclencheurs énoncés ci-dessus.

Rémunération :

### MANDAT DE VENTE

PRIX DE VENTE	PRIME DE PARRAINAGE
< 100 000 €	250€
100 000 € à 250 000 €	350€
250 000 € à 350 000 €	500€
350 000 € à 600 000 €	850€
> 600 000 €	1 000€

### MANDAT DE GESTION

TYPE D'APPARTEMENT	PRIME DE PARRAINAGE
Studio	200€
T2	300€
T3	400€
T4 et plus	500€

## Article 7 : déclaration des revenus

Pour consultez les modalités de déclaration des revenus occasionnels, rendez-vous sur le site [servicepublic.fr](https://www.servicepublic.fr) :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F31725#:~:text=Si%20vos%20recettes%20sont%20sup%C3%A9rieures,sur%20le%20formulaire%202035%2DSD>

Et sur [impôts.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

[https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1\\_metier/1\\_particulier/EV/1\\_declarer/141\\_autres\\_revenus/e\\_co-collabo-fiscal-service.pdf](https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/1_particulier/EV/1_declarer/141_autres_revenus/e_co-collabo-fiscal-service.pdf)

## **Article 7 : protection des données personnelles**

Les données à caractère personnel recueillies par Loca-Investissement subiront les obligations de gestion de Loca-Investissement. Elle sera gérée en conformité avec la réglementation européenne.

Afin de consulter ces réglementations en vigueur, rendez-vous sur les mentions légales du site internet de l'agence.